

Cette année scolaire si riche en rebondissements va enfin bientôt tirer sa révérence. Les protocoles divers et variés ainsi que leurs multiples variations ont tant pesé sur l'exercice quotidien de notre profession que **le soulagement de ranger nos cartables sera particulièrement important.**

Cette année n'aura pourtant pas été que contraintes et difficultés pour notre profession. **Des avancées pour notre rémunération ont été mises en place** (la prime d'équipement informatique, la prime de responsabilité pour les directeurs, la prime d'attractivité pour les entrants dans le métier, l'augmentation du taux d'accès à la hors classe).

De nouvelles mesures pour 2022 sont négociées à l'heure où nous vous écrivons ces lignes. Le SNE a lourdement pesé sur les choix en la matière ([Lire tous les détails ici](#)). Notre syndicat entend bien continuer ainsi jusqu'au bout du processus. La dernière réunion de négociation sur ce sujet est programmée pour lundi 5 au ministère. Le comité technique ministériel qui avalisera les choix arrêtés se tiendra le mercredi suivant.

Sur le plan local, nos équipes suivent encore des recours contre le mouvement et un certain nombre de dossiers individuels qui ont vocation à être traités avant un départ définitif en vacances. Le SNE reste évidemment mobilisé sur tous ces cas.

Ce message est le dernier que nous avons le plaisir de vous adresser pour cette année scolaire. C'est donc avec quelques jours d'avance que **nous vous souhaitons de passer un bel été, de trouver du repos, de la détente et de profiter sereinement de votre temps libre.**

Toute l'équipe du SNE de l'académie de Lyon vous donne rendez-vous pour la rentrée prochaine.

la fin de l'année approche. La température s'est faite plus clémente, mais les enjeux tant individuels que collectifs qui sont en suspens en ce moment demeurent très élevés. Le SNE s'emploie à défendre vos intérêts sur tous les fronts.

Les suites du mouvement

Le SNE a eu à cœur de défendre au mieux tous les collègues qui l'ont mandaté pour les représenter dans leurs recours contre les décisions prises lors du mouvement intra. Nous avons trouvé face à nous une administration à l'écoute des besoins et des impératifs personnels des enseignants. Elle s'est engagée à **tout mettre en œuvre afin de trouver des solutions qui préservent les intérêts de chacun**. C'est une première satisfaction qui deviendra pleine et entière lorsque les collègues concernées auront obtenu une affectation qui leur conviendra.

Les mesures catégorielles pour 2022

Lundi prochain, le ministère doit nous présenter le scénario retenu pour la revalorisation de notre profession (budget : 255 millions d'euros), ainsi que les mesures catégorielles (budget : 155 millions d'euros) qu'il entend créer à partir de 2022. Le SNE a adressé ses remarques et propositions au ministère.

Nous avons préconisé de **préserver la progressivité de l'évolution du salaire** au cours de la carrière et de **revaloriser prioritairement le milieu de carrière** (échelons 6 et plus de la classe normale). Le SNE a aussi proposé et chiffré **la création d'une indemnité de vie scolaire ainsi que l'alignement de l'ISAE sur la totalité du montant de l'ISOE**. ([tous les détails ici](#))

La direction d'école

Le dossier avance dans le sens que le SNE préconise et défend depuis longtemps. **L'action syndicale commune SNE - SGEN - SE a été entendue par le ministère**. Il reste à espérer que la concrétisation sera au bout du chemin. ([tous les détails ici](#))

Revalorisation : deuxième étape

La question de la revalorisation de notre profession est revenue sur le devant de la scène du dialogue social le 14 juin. Ce jour-là, le ministère nous a présenté comment il se propose d'**employer 255 des 400 millions d'euros à sa disposition** pour la revalorisation salariale des personnels.

L'angle d'attaque ministériel reste le même que l'année dernière : augmenter tous les professeurs en début ou milieu de carrière. Un choix de répartition des 255 millions entre les échelons 2 à 7 ou 8 selon les cas a été proposé aux organisations syndicales représentatives. **Rien n'a transpiré sur un éventuel geste spécifique en faveur des enseignants du premier degré**, geste pourtant souligné comme nécessaire tant par l'OCDE que par les conclusions du Grenelle de l'Éducation.

Le SNE déplore ce choix et l'a indiqué très clairement. En conséquence, nous avons transmis une contre proposition de scénario de répartition au ministère et réclamé, pour le moins, **la création d'une indemnité de vie scolaire** pour tous les enseignants du premier degré.

Il reste encore deux séances de négociation. Vous pouvez compter sur le SNE pour les préparer très activement et continuer à porter haut et fort la défense des intérêts du premier degré. ([pour plus de détails...](#))

11/06 Communication électronique privée : prenez garde – 23 propositions pour la direction

La pandémie a exacerbé notre activité numérique. Voilà plus d'un an que nous utilisons toujours plus internet et les réseaux sociaux. Quelle que soit la plate-forme, nous devons rester prudents. **La liberté d'opinion nous est légalement garantie**, mais nous sommes des fonctionnaires et, en tant que tels, nous ne pouvons pas dire tout et n'importe quoi. Il est important de **rester vigilant sur la forme comme sur le fond de nos propos**, sous peine de se voir rattraper par la hiérarchie. Ce fut le cas pour un collègue que nous avons accompagné récemment à une convocation chez l'IA-DASEN à ce sujet...

Voilà pourquoi le SNE vous propose un tour d'horizon des limites de notre liberté d'expression.

Les pseudos ne protègent pas

La première des réalités est que, **sur internet, personne n'est pleinement anonyme**. Une réaction postée sur un réseau, même sous couvert d'un pseudo n'empêchera pas de vous identifier. Dès lors, vous êtes susceptible d'avoir à rendre des comptes sur les propos que vous tenez et sur leur forme.

Des restrictions légales à la liberté d'expression

La loi du 13/07/1983 nous tient au secret professionnel et à une obligation de discrétion. Pour faire simple, il nous est légalement **interdit de divulguer des éléments dont nous prenons connaissance dans le cadre de notre travail**, tant sur nos élèves que sur leurs parents, l'institution ou les partenaires de l'école.

Une limitation judiciaire

Le juge administratif a créé le devoir de réserve. Selon ce devoir, **le fonctionnaire doit mesurer ses propos et leur forme** dans l'intérêt du service public. Sont ainsi sanctionnables les écarts de langage, la critique publique de l'administration et de son fonctionnement.

Adopter une prudence de bon aloi

Les écrits restent. Quel que soit leur destinataire, faites **attention aux traces écrites**. Elles engagent votre responsabilité.

Autre élément important, **le caractère public ou pas de vos propos change tout**. Parler en public, sur le pas de la porte de l'école ou dans le secret de votre salon n'a pas la même valeur. Il en va de même pour un tweet, un commentaire sur Facebook ou un mail à un proche.

Travail sur la direction dans l'Ain

Suite à la circulaire du 27 août 2020 sur les directrices et directeurs d'école, la DSDEN de l'Ain a réuni un groupe de travail avec **des acteurs de terrain et les syndicats**. L'inspectrice d'Académie a souhaité un groupe élargi à toutes les sensibilités syndicales et à tous les types d'écoles (petites, moyennes, grandes). L'objectif était de passer des récriminations aux propositions. Certains syndicats ont choisi de ne pas siéger. **Le SNE a pris toute sa part dans les échanges**.

Pendant cette année d'échanges, forcément hachés par la crise sanitaire, **une totale liberté a été accordée aux acteurs pour produire, suggérer, critiquer mais surtout imaginer**. Notre tradition "descendante" en a pris un coup, mais le résultat est là : le sondage anonyme de fin des travaux révèle une adhésion totale à la méthode (66% des participants se déclarent confiants dans les suites qui seront données, 30% se déclarent enrichis par les échanges).

La séance conclusive a eu lieu lundi 7 juin. Parmi les **23 propositions** issues des travaux, **6 sont mises en œuvre sans délai (série dite "faisable")**, **9 sont en cours de finalisation ("faisables avec un temps de travail préparatoire")** 5 nécessitent de

vérifier leur faisabilité. Seulement 2 sont à approfondir et 2 sont écartées car ne dépendant pas des pouvoirs de la DSDEN.

Le SNE tient à remercier **Pascaline Brisset et Aude Pfister Nguyen**, deux collègues qui ont animé le "thé ou café des directeurs", rendez-vous informels destiné à rompre l'isolement sans le poids d'un lien hiérarchique.

Dans cette dernière ligne droite avant la fin d'année scolaire, le SNE demeure plus que jamais mobilisé pour vous accompagner au quotidien.

Au plan national, notre syndicat va défendre de nouvelles **mesures de revalorisation spécifiques en faveur du premier degré**. Nous avons déjà contacté le ministère et lui avons transmis des propositions concrètes. [Lire les détails ici...](#)

Au plan local, nous menons des actions consécutives au mouvement et d'autres suite au non-versement de la prime Covid aux collègues qui auraient dû en être bénéficiaires et n'ont pourtant rien reçu.

Mouvement

Les résultats du mouvement intra sont maintenant connus. Le SNE vous rappelle que, si vous n'avez pas obtenu ce que vous souhaitez, **il vous est possible d'intenter un recours**. Plusieurs collègues nous ont déjà contactés à ce sujet. Ils ont eu raison. Le SNE est un syndicat représentatif. Il est à votre disposition pour vous conseiller, vous accompagner et vous représenter dans vos démarches.

Pas d'oubliés pour la prime Covid

Inquiète de ne pas avoir touché sa prime Covid 2020, une collègue de Brignais s'est adressée au SNE. Notre syndicat s'est assuré que l'IEN avait bien fait remonter le souci, puis il a saisi directement la cheffe de service de la DPE du Rhône, Mme Mullet. Ce fut l'occasion de **rassurer les encore trop nombreux collègues qui sont dans le cas de notre adhérente**. Suite à des ajustements (comptages, recoupages...) la liste des bénéficiaires légitimes et encore oubliés de la prime a été mise en paiement, mais après épuisement de l'enveloppe initiale... Il faudra donc attendre une nouvelle somme au crédit 2021. Le chemin est long, mais **les sommes promises seront versées**.